



Décompte charges de copropriété sur exercice 2014

Par herve13, le 13/06/2015 à 11:04

Bonjour, propriétaire d'un appartement dans une copropriété depuis de nombreuses années, je viens d'acheter un garage en février 2015; la réunion annuelle de notre copropriété s'étant tenu en avril dernier, je viens de recevoir un décompte de charges pour la période du 1er janvier au 31 déc 2014 avec un solde à m'acquitter.

Hors sur ce décompte, le syndic me réclame un solde de charges sur l'exercice 2014 sur ce lot. Je lui explique comprendre la cause du dépassement (réfection des façades de la copro et prob de TVA entre 2013, date de début des travaux et 2014, date de fin de travaux) mais ne pas comprendre du tout pourquoi le solde ne peut être imputé à l'ancien propriétaire. Il me répond:

Les appels de fonds concernant ce lot ont bien été réglés par le vendeur.

Etant donné que la vente a été effective en 02/2015, les montants des appels de fonds et le montant des versements concernant ce lot, vous a été imputé.

j'avoue ne pas comprendre. Pouvez-vous m'aider.

Par avance un grand merci.